

[← Retour au site](#)

De la demande d'une personne à une réponse organisée

Présentation générale à l'intention des responsables publics, associatifs et médico-sociaux.

Ce site ressource part d'une situation concrète : certaines personnes ne peuvent réellement exprimer leurs volontés, préférences, refus et projets que si quelques personnes apprennent à les connaître dans la durée. Le projet cherche à rendre ce besoin formulable dans un projet de vie, instructible par la MDPH et transformable en une réponse institutionnelle soutenable, tout en maintenant le cercle de personnes de confiance du côté de la personne.

A. Le cercle

Des personnes physiques de confiance, attachées à la personne et renouvelables.

B. Le soutien au cercle

Une fonction institutionnelle de deuxième ligne qui aide le cercle à émerger, durer et se renouveler.

C. Les aides directes

PCH, soins, accompagnements et autres compensations, distincts de la fonction précédente.

Pourquoi ce site existe

Il rassemble dans un même lieu les éléments nécessaires à plusieurs acteurs qui, habituellement, ne disposent pas du même langage : personne et famille, MDPH/CDAPH, opérateurs, autorités d'autorisation et de financement, juristes et décideurs publics. Il cherche à documenter toute la chaîne sans confondre les compétences.

Une innovation ancrée dans l'existant

Le site ne présente pas la fonction proposée comme une prestation réglementaire déjà nommée. Il montre ce que les cadres existants permettent déjà d'examiner, d'orienter, de coordonner ou de transformer, puis distingue ce qui relève d'une innovation organisationnelle, d'une expérimentation et, éventuellement plus tard, d'une évolution juridique.

Ce que peut faire un responsable

Selon sa fonction, il peut aider à reconnaître le besoin, permettre son instruction, faire émerger une offre, soutenir l'ingénierie, proposer une expérimentation, expertiser la sécurité juridique, organiser un financement ou contribuer à l'évolution du cadre. Le site fournit des supports distincts pour chacune de ces étapes.

Comment l'utiliser selon votre responsabilité

Responsabilité	Entrée la plus utile
Direction de MDPH / équipe CDAPH	Qualifier le besoin, examiner la chaîne MDPH → offre, puis utiliser la fiche MDPH à transmettre.
Direction autonomie / solidarité d'un département	Relier l'évaluation des besoins à la structuration territoriale de l'offre, aux autorisations, coopérations et financements.
ARS	Examiner l'ingénierie de transformation de l'offre, les coopérations, l'expérimentation et les conditions de pérennisation.
Services de l'État / préfecture	Comprendre le continuum entre besoin concret, coordination territoriale, politiques publiques et éventuelle généralisation.
Association / organisme gestionnaire	Étudier le cahier des charges, le kit structure candidate et les conditions d'un engagement durable sans appropriation du cercle.
Juriste / décideur public	Vérifier le droit positif, les limites, les propositions prospectives et les conditions d'une évolution éventuelle du cadre.

Ce que le site met à disposition

Des textes pour la personne et la famille, des fiches pour la MDPH, un cahier des charges d'offre, des supports pour les structures et financeurs, une chaîne de mise en œuvre, des ressources de protection juridique, un registre de preuves et des documents de généralisation. Chacun peut entrer par sa responsabilité sans devoir lire l'ensemble.

Principe directeur : les Grands Toits soutiennent le Petit Toit, sans le tenir, et font alliance avec lui.

[Télécharger la présentation générale en PDF](#)